



**PROCÈS-VERBAL**  
Séance du 12 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 12 septembre 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de FORGES s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil à FORGES.

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	11
Date de convocation		
31/08/2022		
AFFICHAGE/PUBLICATION <i>article</i>		
<i>L2121-25 du CGCT</i>		
31/08/2022		

**Présents :**

Mmes Micheline BERNARD, BALLANGER Amandine, DRAPEAU Claire, GONÇALVES Sidalia, LE ROCHELEUIL Angélique, VILLAUDY TALLEC et Messieurs BARITEAU Philippe, BERNARD Gilbert, FRIDJA Olivier, LUCAS Cédric et TERRIEN Philippe.

**Absents excusés :** Madame BERSOUT Stéphanie et Messieurs AUMONT Charles et DURRANT Arnaud.

**Secrétaire de séance :** Monsieur LUCAS Cédric.

### **1°) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 04 JUILLET 2022**

Le procès-verbal de la séance du 4 Juillet 2022 est approuvé.

### **2°) RENTRÉE SCOLAIRE 2022/2023**

Madame Isabelle VILLAUDY TALLEC, Maire-Adjoint, fait le point sur la rentrée scolaire avec une baisse des effectifs significative. 133 élèves sont inscrits à l'école communale « LES TILLEULS ».

Elle rappelle que pour des raisons de sécurité la municipalité a décidé de modifier l'entrée des élèves de l'école maternelle par le portail bleu de la rue de la Mairie, entrée séparée avec l'école élémentaire.

Après concertation avec l'ensemble de l'équipe professionnelle de la pause méridienne et de la restauration scolaire, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place pour le premier service dans l'immédiat, le « plateau repas » où tous les aliments sont proposés en même temps.

### **3°) PRÊTS « BANQUE DES TERRITOIRES »**

Le Comité de Direction de la Banque des Territoires ne s'étant pas réuni avant la date du 4 Juillet 2022, la délibération du 4 Juillet 2022 n'a pas été rendue exécutoire.

Le Conseil Municipal valide la proposition de la Banque des Territoires pour le financement à long terme des projets 2022 :

- ↳ Pour la restauration des extérieurs de l'Église, un prêt de 162 603,- €uros sur 35 ans, au taux de 2,61 %
- ↳ Pour l'achat de la parcelle AA 253 à l'EPFNA, un prêt de 79 874,- €uros sur 35 ans, au taux de 2,61 %
- ↳ Pour la rénovation énergétique des 2 classes primaires, un prêt de 31 431,- € sur 25 ans, au taux de 2,61 %
- ↳ Pour la liaison douce, un prêt de 79 212,- € sur 25 ans au taux de 2,61 €

#### **4°) DEVIS A.F.T.P.**

Le Conseil Municipal valide le devis de la Société AFTP pour les essais de compression, suite à l'enfouissement de la fibre optique, d'un montant de 1 284,- € TTC.

#### **4°) DÉCISIONS BUDGETAIRES**

Sujet reporté à la prochaine réunion.

#### **5°) TRAVAUX EN COURS**

Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, fait le point sur les travaux d'assainissement collectif et de l'Église SAINT-LAURENT.

Monsieur Philippe TERRIEN, Maire-Adjoint, informe l'Assemblée de l'ensemble des travaux de rénovation énergétique des 2 classes primaires effectués pendant les vacances scolaires.

#### **6°) QUESTIONS DIVERSES**

↳ Suite à un entretien avec Madame Sophie RAMBAUT, du Trésor Public, Monsieur Philippe BARITEAU, Maire-Adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il convient de signer 3 conventions pour les dossiers suivants :

- Les Consorts REGNIER souhaitent diviser leur parcelle cadastrée AB n°0221 « Rue du Dolmen » en 3 lots à construire. Devant la sortie du lot n°3 se trouve un poteau d'éclairage public qu'il serait très opportun de déplacer. Le SDEER a établi un devis de 1021,07 € TTC.

La convention stipule que la commune paiera la somme de 1021, 07 € au SDEER, somme qui sera remboursée par les Consorts REGNIER une fois les travaux réalisés et en bon ordre.

- Monsieur et Madame JUIN ont acheté la parcelle AC n° 3 « Rue de la Mare » à Puydrouard. Ils souhaitent buser sur 10 mètres le fossé entre leur parcelle et celle cadastrée AC n°1. La convention stipule que ce fossé qui reçoit les eaux pluviales de la « Rue de la Mare et de l'Impasse de la Mare » pour les évacuer dans le fossé principal en aval ne doit pas, ni disparaître ni être bouché.

- Monsieur et Madame LECORCIER « 14 Rue du Relais » à Puydrouard ont sollicité le Conseil Municipal pour acquérir la placette mitoyenne à leur propriété d'environ 25 m<sup>2</sup>. La convention stipule que le Conseil Municipal a émis un avis favorable pour une cession à 500 €, que les frais de géomètre et d'acte administratif sont à la charge des acquéreurs.

↳ Après deux années d'absence et de crise sanitaire, le Conseil Municipal est très heureux de pouvoir partager le traditionnel repas du 11 novembre prochain avec les Aînés de la Commune.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au Lundi 17 octobre 2022 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.